



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

VALANT AVIS D'IMPÔT

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2017

CC - 14

Retrouvez ce document

sur impots.gouv.fr.

Pour vos démarches,
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M BERTON SEBASTIEN
21 RUE JULES VERNE
85170 BELLEVIGNY

Vos références

Numéro fiscal : 16 55 691 168 068 C

Revenu fiscal de référence : 1540

Référence du document : 18 A3 5266826 32

Adresse d'imposition au 01/01/2018 :

21 RUE JULES VERNE
85170 BELLEVIGNY

Numéro FIP : 850 75 19 1390047789 3

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 13/04/2018

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0 €

Les acomptes provisionnels ou mensuels que vous avez éventuellement versés ne sont pas mentionnés. Ils vous seront remboursés ultérieurement par virement ou lettre-chèque.

Vos démarches

- **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- **Par téléphone :**
 - Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368*
 - Pour toute autre question personnelle, veuillez contacter votre centre des finances publiques.
- **Sur place :** Rendez vous à votre centre des finances publiques.

Retrouvez les coordonnées et les horaires d'ouverture de votre centre des finances publiques sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ».

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

COPIE